

25.03.2019 - 15:55 Uhr

Votations fédérales du 19 mai 2019 : Travail.Suisse dit deux fois Oui

Bern (ots) -

Le Comité de Travail.Suisse a, lors de sa dernière séance à Lucerne, émis ses recommandations de vote pour les votations fédérales du 19 mai 2019. Il recommande de dire oui aussi bien à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) qu'à l'Arrêté fédéral modifiant la directive de l'UE sur les armes.

Le Comité de Travail.Suisse avait déjà, le 10 octobre 2018, discuté de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) et décidé de ne pas soutenir le référendum lancé contre la loi. Lors de sa dernière séance, il a confirmé cette position et décidé de dire oui pour la votation du 19 mai 2019.

Travail.Suisse a toujours considéré comme incontesté le fait qu'il faut supprimer les régimes fiscaux privilégiés pour l'imposition des sociétés à statut fiscal cantonal. Mais tout aussi incontesté était le fait qu'il fallait prévoir une compensation pour les pertes fiscales correspondantes. Avec le financement supplémentaire pour l'AVS, cette compensation est en grande partie effectuée. Il s'agit là d'une solution très judicieuse parce que toute la population en profite et qui permet de stopper la spirale de déficit due à l'évolution démographique de notre plus importante oeuvre sociale. Il demeure important que les cantons décident de leur côté des mesures de compensation pour compenser les pertes fiscales qui en résultent pour eux.

» Argumentaire : <https://bit.ly/2Fym2Ge>

Le Comité de Travail.Suisse a aussi décidé de dire oui à l'Arrêté fédéral modifiant la directive de l'UE sur les armes. Un non mettrait en danger la collaboration avec les Etats partie aux conventions de Schengen et Dublin et aurait des répercussions très négatives, notamment pour les branches vivant du tourisme.

Contact:

Adrian Wüthrich,
président / conseiller national, mobile : 079 287 04 93

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100826244> abgerufen werden.